

Mediapost

LE JOURNAL DES FORÇATS DE LA PUBLICITE - décembre 2011 -

Mécanisation des poignées : Réagissons !



SUD VOUS ALERTE :

Dès janvier 2012, les plateformes Mediapost en France vont passer à la mécanisation **de nos poignées**. Cette annonce a été faite par la direction lors de CHS-CT et de Comité d'Etablissement de région.

Avec la disparition du Paru-Vendu, la création d'une brigade de tri supplémentaire mécanisée sur les plateformes Mécanisation, l'augmentation des cadences machines de 4000 à 16000 documents/heure, **les conditions de travail vont totalement se dégrader.**

-A la mécanisation : Passage en horaire équipe 2/8: 6h/13h20 et 13h40/21h. Avec 7h en continue de travail MEDIAPOST a décidé de ne pas payer la pause obligatoire de 20 mn.
7h en continue sur les machines avec des horaires contraignants, nos conditions de travail vont se dégrader fortement.

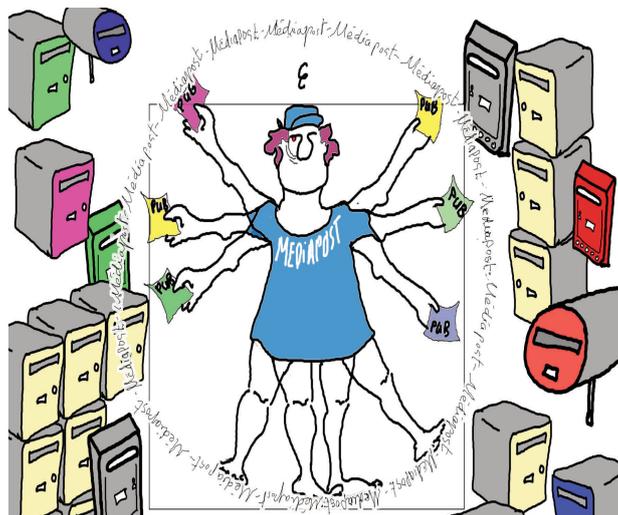
-A la distribution: Avec la suppression de l'assemblage, il faudra compenser cette perte de temps par de la distribution.
L'amplification des distributions sera physiquement plus pénible (poids, travail extérieur...).
En ne faisant que de la distribution les relations avec les collègues de travail deviendront inexistantes.
Des suppressions d'emplois sont à prévoir avec la méthode habituelle de MEDIAPOST, de faire pression pour pousser les salariés vers la sortie (fausses démissions, promesses non tenues, reclassement vers la méca, licenciements abusifs, mises à la retraite...).

REAGISSONS VITE et MOBILISONS-NOUS !

Sur nos plateformes, aucune information n'est donnée. Nos responsables n'hésitent pas à mentir, prétendant qu'il ne se passera rien. Comme d'habitude, la direction nous méprise et nous tient à l'écart.

SUD proposera de signer une pétition et organisera des réunions d'information syndicale contre les modifications des conditions de travail imposées et pour l'arrêt du projet de la mécanisation de nos poignées.

Nous invitons toutes les organisations syndicales à s'unir, pour construire la mobilisation du personnel.



Mediapost-Chronopost

Depuis plusieurs jours, les élu-es aux comités d'établissement et des CHS-CT des régions sont appelé-es à rendre un avis sur la dernière trouvaille du groupe La Poste pour faire baisser les coûts du personnel.

Lors de la semaine 51, du lundi au samedi 24 décembre, les Médiapostiers volontaires, trois par plateforme en moyenne, distribueront des colis de Chronopost.

La distribution n'est pas encore réalité que déjà notre direction sur les cadences de distribution. Elle présente, même, l'offre comme «avantageuse», avec 15 colis à distribuer par heure au lieu de 30 colis à l'heure chez Chronopost. Renseignement pris auprès de nos collègues de SUD chez Chronopost, la cadence est plutôt d'une dizaine par heure. Bien sûr, on parle d'une distribution sur dix points de remises. Après, beaucoup de Chronopostiers distribuent plusieurs colis sur le même point de remise (souvent des entreprises). Pour Mediapost, ce seront les colis des fêtes expédiés par Amazon, donc en direction des particuliers. Chaque particulier aura un seul colis. De plus, les périmètres couverts par les Chronopostiers sont beaucoup moins importants que ceux des Mediapostiers. Le temps entre deux distributions de colis qui est payé chez Chronopost ne l'est toujours pas chez Mediapost. Tout comme le temps perdu à trouver les destinataires, les voies, ...

SUD ne peut accepter un projet qui repose sur le paiement à la tâche, colis par colis. On a vu le nombre de plaintes portées par les distributeurs à propos des distributions d'annuaires.

Enfin l'utilisation du véhicule personnel, déjà largement mis en difficulté avec la pub, n'est pas acceptable.

Qu'en sera-t-il en cas de vandalisme avec effraction du véhicule pour voler des colis Chronopost ?

Non seulement, il n'y aura pas de prise en charge des réparations mais en plus les soupçons de vol se porteront en premier lieu sur les distributeurs.

SUD refuse que ce type de test, qui pourrait rapidement se généraliser, ne vise en fait qu'à faire passer des obligations patronales comme la mise à disposition du véhicule, sur le dos du personnel. SUD est même surpris que dans ces conditions de distribution des élu-es du personnel votent pour ce système.

Nos élu-es ont voté contre.

Dialogue social devant les tribunaux d'instance

À peine passées les élections, la direction de Mediapost a pris la décision de contester toutes les désignations des délégués syndicaux sur les plateformes.

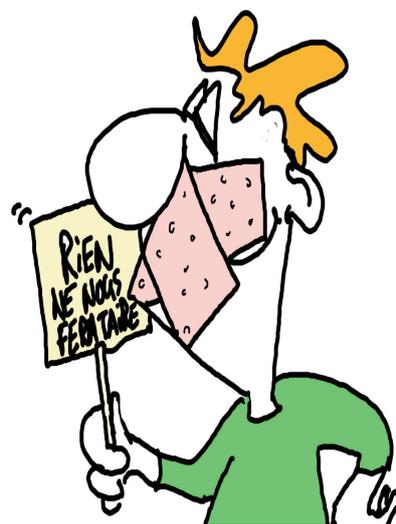
En agissant de la sorte, la direction affiche sa conception du dialogue social. Moins elle rencontre de syndicalistes, mieux elle se porte.

Même Adrexo, le concurrent, n'a pas pris une telle décision.

Si la décision est maintenue, cela voudra dire que le personnel de l'entreprise ne mérite pas, selon la direction, d'être informé et assisté, autrement que par elle.

Lors des négociations sur le droit syndical, SUD, CGT, CFDT, FO ont claqué la porte pour protester.

Ne laissons pas la direction décider à notre place !!



Fédération SUD PTT :
01 44 62 12 03

Région IDF :
Miloud Mekid :
06 33 69 08 30

Région Méditerranée :
Edith Joly
06 26 79 90 03

Région Nord-Est:
Au Nord - Evelyne Boulanger :
06 86 02 35 90
A l'Est - Philippe Jeanroy
06 88 88 22 99

Pour plus d'information

Les Accords, comme la
Convention Collective et nos
"Médiapest" se
trouvent sur notre
site internet :
www.sudptt.org
activités postales
distribution directe

Délégué syndical central :
Christian Huguenot :
06 87 96 20 24

Région Sud-Ouest :
Jean-Pierre Charrondière :
06 15 77 04 40

Région Ouest :
Jacqueline Saillant :
06 24 23 47 49

Région Bourgogne-Rhône-Alpes :
Georges Gauthier
06 86 57 72 16